



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 31 août 2016

Résultats de la commission d'attribution des aides aux artistes plasticiens

Dans le cadre du dispositif national d'aide à la création, la commission de l'aide individuelle à la création (AIC), et de l'allocation d'atelier et d'acquisition de matériel (AIA), s'est réunie le jeudi 18 août 2016 afin d'examiner huit dossiers de demandes d'artistes.

Les bénéficiaires de ces aides pour l'année 2016 sont :

• Pour l'AIA :

Clotilde Provansal
Mathilde Neri
Pascale Simonet
Emmanuel Colinet dit « Mégot »

• Pour l'AIC :

David Cerito

La commission attribue ces aides aux artistes dans le domaine de la peinture, de l'estampe et du dessin, de la sculpture, de l'installation plastique, de la photographie, de la création multimédia, du design, de la bande dessinée ou du stylisme. Elle dispose pour se faire d'une enveloppe de 20 172 euros destinée à aider des artistes professionnels sur des projets exceptionnels ou des équipements spécifiques à leur pratique artistique.

Le jury est composé de personnalités reconnues du monde professionnel de l'art désignées par le préfet, sous la présidence de **Marc Nouschi**, directeur des affaires culturelles océan Indien et de **Natacha Provansal**, conseillère en charge pour les arts plastiques : **Sophie Truffer**, responsable de la programmation culturelle à la mairie du Tampon, **Karl Kugel**, photographe, lauréat de l'aide à la création 2015.

La commission insiste sur l'obligation faite aux bénéficiaires de ce dispositif d'informer l'administration des suites concernant les projets qui lui sont soumis.

Afin de donner aux artistes tous les moyens de se faire connaître, il leur est conseillé de veiller à communiquer en amont leurs projets auprès de la conseillère en charge pour les arts plastiques.

Contacts DAC-OI :

Conseiller pour les arts plastiques : natacha.provensal@culture.gouv.fr
Communication : francoise.kersebet@culture.gouv.fr

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

